

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DECEMBRE 2022 à** **18h00**

**Présents** : COSTE Bernard, APOLIS Yolaine, BELLAS Raymond, CAYSSIOLS Jean-Luc, GROS Noëlle, NEVEU Laure, TEISSERENC Annick, CAZIER Gérard, MATHIEU Gérard, ANDRIEUX Christine, NEVEU Laure, CANITROT Franck, TOUPART Franck

**Procurations** : GAUDONET Béatrice

**Absents excusés** : HARLET Fanny, DUMONT Fabien

---

**1-Approbation du conseil précédent.** Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26/09/2022.

## **2-Agent de Surveillance de la Voie Publique :**

M.le Maire indique que la CCC reconduit en 2023 le service Agent de Surveillance de la Voie Publique pour pouvoir intervenir dans les communes du territoire. L'adhésion permet aux communes de bénéficier de ce dispositif. Le Président de la CCC sera l'autorité de gestion administrative et le Maire l'autorité de gestion opérationnelle.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition, ayant pris connaissance dans le document présenté, des objectifs et les conditions tarifaires (2500 € pour l'année).

## **3-Finance :**

**-Pacte fiscal et financier de la CCC :** M.le maire informe le conseil de l'état d'avancement de ce dossier destiné à réduire les iniquités et inégalités entre les communes du territoire en s'appuyant sur le levier de développement économique.

**-Décisions modificatives :** Le conseil procède aux habituels ajustements budgétaires de fin d'année.

**-Vote anticipé de crédits :** M. le Maire explique que pour pouvoir honorer les factures de travaux avant le vote du budget, il est nécessaire de décider d'un montant correspondant à 25% des crédits votés en section d'investissement en 2022. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

**- Révision des tarifs de la salle polyvalente les Fontanilles et du gîte communal :**

M.le Maire propose d'actualiser les tarifs de ces 2 équipements communaux en raison de la forte augmentation de fréquentation qui génère beaucoup d'entretien et pour prendre en compte l'augmentation des coûts des matériaux et des fluides.

Le tableau des nouveaux tarifs sera disponible en mairie.

## **4- Vente de parcelles communales :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des entretiens qu'il a eus avec M.André NICOUL concernant l'acquisition de trois parcelles communales jouxtant sa propriété, situées à Ricazouls à Octon, comme suit :

-E 137 d'une contenance de 184 ca en nature de sol et portant les ruines d'un mazet d'environ 30 m2

-E 138 d'une contenance de 166 ca en nature de sol

-E 416 d'une contenance de 56 ca en nature de sol

Monsieur le Maire expose la situation de ces trois parcelles faisant partie du zonage Stecal Nt du Plan Local d'Urbanisme en secteur classé.

Considérant la proposition d'acquisition des parcelles E 137, E 138 et E 416.

Considérant l'absence de projet communal ;  
Emet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition d'acquisition.

**5-Extinction partielle de l'éclairage public :**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et pour raisons d'économies budgétaires, suite au travail en commission, propose de programmer une extinction partielle de l'éclairage public en dehors des hameaux de 23h00 à 6H00. Cette mesure pourra être réalisée après un équipement spécifique ; elle fera l'objet d'information aux usagers et sera évaluée au bout de 6 semaines.

**6- Ressources humaines :**

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de mettre en concordance le tableau des effectifs avec l'évolution de la carrière de certains agents tel que défini dans le document lignes directrices de gestion approuvé par le conseil en séance du 26/09/2022 et selon l'avis du comité technique départemental. Le conseil approuve ces propositions, les arrêtés individuels seront pris.

*Séance close à 20 h 15*